

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation: 27/03/2024
Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **11**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Vincent LEPEZEL, Jean-Marie ROBINET, Roselyne FRULIO, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Yannick BERNIER, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Aude MORISOT, Nicolas PICHELIN

Représentés : Agnès BILLAS par Yannick BERNIER Nicolas PÉRIGNON par Christine LEPEZEL

Excusés :

Absents : Pierre VERMARD

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - 2024_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROBINET, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

L'adjoint donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 681.15	41 831.50		41 831.50	19 681.15
Opérations de l'exercice	339 027.41	350 227.52	45 547.50	127 054.07	384 574.91	477 281.59
TOTAUX	339 027.41	369 908.67	87 379.00	127 054.07	426 406.41	496 962.74
Résultat de clôture		30 881.26		39 675.07		70 556.33
				Restes à réaliser	28 399.56	
				Besoin/excédent de financement Total		42 156.77
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		28 883.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix POUR (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
30 881.26	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 11 avril 2024

Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.